



Revue archéologique de l'Est

**Tome 54 | 2005
n°176**

Une nouvelle inscription funéraire de Lyon : remarques sur le formulaire *hic adquiescit* dans l'Occident romain

Nicolas Laubry



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rae/238>
ISSN : 1760-7264

Éditeur

Société archéologique de l'Est

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2006
Pagination : 299-309
ISBN : 2-915544-06-9
ISSN : 1266-7706

Référence électronique

Nicolas Laubry, « Une nouvelle inscription funéraire de Lyon : remarques sur le formulaire *hic adquiescit* dans l'Occident romain », *Revue archéologique de l'Est* [En ligne], Tome 54 | 2005, mis en ligne le 07 septembre 2008, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rae/238>

UNE NOUVELLE INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE LYON : remarques sur le formulaire *hic adquiescit* dans l'Occident romain

Nicolas LAUBRY*

Mots-clés *Lyon, épitaphe, affranchie, formulaire funéraire, hic adquiescit, stèle.*

Keywords *Lyons, epitaph, freedwoman, funerary formular, hic adquiescit, stele.*

Schlüsselwörter *Lyon, Grabinschrift, Freigelassene, Grabformular, hic adquiescit, Stele.*

Résumé *Le Musée gallo-romain de Lyon abrite dans ses réserves une petite inscription funéraire restée inédite depuis sa découverte au XIX^e s. L'épitaphe, qui mentionne une affranchie, a pour seule particularité notable la formule hic adquiescit, déjà connue à Lyon. L'étude de la répartition chronologique et géographique de cette formule dans l'Occident romain montre que l'ensemble lyonnais est précoce et isolé en Gaule, constituant un usage local qui trouve ses parallèles les plus proches en Italie et notamment à Rome. La forme du monument, étrangère aux types connus à Lyon, suggère une stèle. Ces caractéristiques incitent à dater l'épitaphe de la seconde moitié du I^{er} s. de n. è.*

Abstract *The Musée gallo romain in Lyon houses in its reserve collection a small funerary inscription, which has remained unpublished since its discovery in the 1900's. The only peculiarity of this epitaph, mentioning a freedwoman, is the phrase hic adquiescit, which is already known in Lyon. The study of the chronological and geographical distribution of this phrase throughout the Western part of the Empire shows that the example from Lyon is early in date and isolated in Gaul and seems of local origin though drawing parallels in Italy and particularly Rome. The shape of the monument, unknown in the typology of Lyon funerary monuments, suggests a stele. All these features tend to date the inscription to 2nd half of the 1st century AD.*

Zusammenfassung *Im Fundus des Musée gallo-romain in Lyon wird eine kleine Grabinschrift aufbewahrt, die seit ihrer Entdeckung im 19. Jh. unveröffentlicht geblieben ist. Die einzige Besonderheit dieser Inschrift, die eine Freigelassene erwähnt, ist die in Lyon bereits bekannte Formel hic adquiescit. Die Untersuchung der chronologischen und geographischen Repartition dieser Formel im westlichen Teil des Römischen Reiches zeigt, dass diese frühe und in Gallien isolierte Gruppe eine lokale Besonderheit darstellt, deren nächste Parallelen in Italien bzw. Rom zu finden sind. Die in Lyon nicht geläufige Gestaltung des Grabmals lässt an eine Stele denken. Aufgrund seiner Merkmale ist die Datierung des Epitaphs in die 2. Hälfte des 1. Jhs. wahrscheinlich.*

* Doctorant, Université Lyon III-Jean Moulin – Centre de Recherches sur l'Occident Romain / AOROC (Archéologies d'Orient et d'Occident, UMR 8546, CNRS-ENS). E-mail : Nicolas.Laubry@ens.fr

Je tiens à remercier les conservateurs du Musée gallo-romain de Lyon, MM. J. Lasfargues et H. Savay-Guerraz, qui m'ont autorisé à publier cette inscription. M. Savay-Guerraz a eu en outre l'obligeance de me fournir des informations sur le matériau du bloc. Mes remerciements vont également à Fr. Bérard pour ses précieuses remarques et ses diligents conseils.



Fig. 1. La nouvelle épitaphe de Lepida
© Musée gallo-romain de Fourvière (Lyon).

Les réserves du Musée de la civilisation gallo-romaine à Lyon possèdent une petite inscription funéraire qui, découverte il y a presque un siècle, n'a été recensée ni dans les suppléments du *CIL*, ni dans les *ILTG* de P. Wuilleumier, ni dans les publications relativement abondantes sur l'épigraphie lyonnaise des cinquante dernières années¹. Et de fait, malgré l'absence de problèmes de lecture, ce monument modeste pose quelques questions qui sont loin d'être toutes résolues.

Des conditions de sa découverte, on ne sait rien d'autre que la courte notice des cahiers d'inventaire du Musée. Elle fut trouvée le 2 septembre 1908, près de l'église Saint-Irénée, plus précisément dans une canalisation, rue des Macchabées. La pierre provient donc selon toute vraisemblance de la grande nécropole située dans le quartier de Saint-Just et Saint-Irénée². Nous avons ainsi affaire à un monument sans contexte, comme c'est le cas pour la grande majorité des épitaphes lyonnaises.

L'INSCRIPTION

Le bloc, taillé dans du calcaire dur du Jura méridional, a une section de la forme d'un trapèze irrégulier. Sa hauteur varie de 46 cm à gauche à 43 cm à droite. La largeur maximale est de 70 cm. Son épaisseur est, elle aussi, irrégulière : elle est comprise entre 26,5 et 27,5 cm à gauche et 20,5 et

22,5 cm à droite. La face postérieure du monument est difficilement observable, car la pierre repose actuellement presque directement contre le sol, mais elle est également irrégulière, et la variation, assez notable, de l'épaisseur, ainsi que la forme générale du bloc et l'aspect des bords suggèrent qu'il a été retailé, sans que l'on puisse déterminer dans quelles proportions.

Le champ épigraphique est encadré d'une mouluration en arc de cercle légèrement outrepassé. Sa largeur est de 56 cm pour une hauteur maximale de 35 cm. La mouluration est endommagée dans la partie supérieure droite ainsi que dans l'angle inférieur gauche. Elle est incomplète à la base, victime du tailleur de pierre au moment du remploi du bloc. Rehaussée de 17 mm par rapport à la surface antérieure du bloc et au champ épigraphique, elle se compose d'un quart-de-rond renversé, d'un listel plat, d'une feuillure et d'un cavet droits, pour une largeur totale d'environ 52 mm.

La gravure est relativement soignée, même si elle n'est pas très profonde. La première ligne est bien centrée. La seconde ligne en revanche, dont le début est aligné sur la précédente, est décalée vers la droite. L'espace entre les dernières lettres du dernier mot se resserre, et le T est presque collé à la mouluration. Les lettres sont étroites et élancées, les barres horizontales des L, E et T peu développées. La barre médiane des E est décalée vers le haut. La panse inférieure du B est plus développée que la supérieure, et celle des D est irrégulière, aplatie. Les P sont légèrement ouverts, et les arrondis des C et du Q sont, eux aussi, approximatifs. Le V est ouvert à gauche. La taille des lettres varie entre 6 et 6,2 cm.

On lit, sans trop de difficulté, le texte suivant :

Lepidae Prisci
lib(ertae) ; hic adquiescit

Une *hedera* est gravée au trait à la première ligne entre *Lepidae* et *Prisci*. Il n'y a pas d'autres traces de ponctuation dans le texte.

L'onomastique, bien latine, ne présente pas de caractères particuliers. *Lepida* est relativement répandu dans l'ensemble de l'Occident romain, et notamment en Narbonnaise, avec treize occurrences, dont dix à Narbonne (*OPEL*, III, p. 23). Mais c'est sa première attestation dans la colonie de Lugdunum³. C'est un nom particulièrement fréquent

1. La pierre est conservée dans le lapidaire XII, 2, 3.

2. Sur la topographie des nécropoles de Lyon dans cette zone, voir AUDIN, 1964 et surtout TRANOY, 1995.

3. L'*OPEL* en recense une occurrence, sous la forme masculine : *L(uicius) Baebius / Lepidus / nummularius* (*CIL* XIII, 1982a). Cette inscription, en réalité, ne provient pas de Lyon, mais appartient aux collections de Narbonne (CHRISTOL, 1981 et ANDREAU, 1987, p. 197, n° 13).

en milieu servile⁴. Il ne vaut pas la peine de s'attarder sur *Priscus*, qui compte parmi les noms les plus portés dans le monde romain (KAJANTO, 1965, p. 30 et 288; OPEL, III, p. 163). Ce nom apparaissait sur deux épitaphes de la colonie datables à partir du formulaire des II^e-III^e s. (CIL XIII, 2206: Q. Annausonius Priscus; CIL XIII, 2247: Priscus). Si on trouve des inscriptions où le lien de patronat est indiqué par la mention du surnom de l'ancien maître de l'affranchi et non par celle du *praenomen*, l'absence de gentilice dans l'anthroponymie de Lepida indique que ces individus étaient vraisemblablement des pérégrins et non des citoyens romains. Par conséquent, ils n'étaient pas non plus originaires de la colonie romaine de Lugdunum.

LE FORMULAIRE FUNÉRAIRE

La formule *hic adquiescit*, ainsi que ses synonymes *hic quiescit* et *hic requiescit*, est une variante pour *hic situs/a est*⁵. Elle désigne avant tout l'emplacement des restes du défunt et fait donc du monument un marqueur de la sépulture⁶. Elle introduit toutefois l'idée supplémentaire de repos ou de sommeil du mort, connotation absente de *hic situs est*. A. Brelich a bien montré que le sommeil était une des expressions de l'état de mort, une manière de représenter le non-être et l'altérité de la vie, plus qu'il ne suggérait la croyance, comme on l'a souvent pensé, que le mort survivait effectivement dans la tombe⁷. La mort conçue comme *quies* est aussi une forme de délivrance de la *cura uitae*, de la peine ou de la souffrance. Cette idée apparaît parfois à côté de l'expression *hic quiescit*, et notamment – mais pas seulement – dans les épitaphes versifiées⁸. Malgré une parenté évidente,

il me semble cependant qu'il faut, au moins formellement, séparer la formule *hic quiescit* (et ses variantes), qui possède une valeur sémantique comparable à notre « ci-gît » ou, plus encore, à l'anglais *RIP* (*rest in peace*), des développements auxquels elle peut donner lieu lorsqu'elle est insérée dans les *carmina epigraphica*.

La formule *hic adquiescit* à Lyon

À Lugdunum, on comptait déjà huit attestations de la formule *hic adquiescit*, auxquelles il faut ajouter un neuvième texte comportant la variante *hic requiescit*. Ce groupe d'épitaphes est homogène du point de vue du formulaire, et assez bien délimité chronologiquement (AUDIN, BURNAND, 1959; BURNAND, 1992, notamment p. 23). Trois inscriptions contiennent en effet des critères externes de datation, tandis que le reste de l'ensemble, pour des raisons de typologie et de formulaire, se laisse aisément rapprocher des monuments datés. Voici la liste des inscriptions concernées :

1. CIL XIII, 1820 (ILS 1639) : *Nobilis Tib(erii) / Caesaris Aug(usti) / ser(vus), aeq(uator) monet(ae), / hic adquiescit. /⁵ Iulia Adepta coniunx / et Perpetua filia d(e) s(uo) d(ederunt).*

Cette inscription est perdue, mais connue depuis le XVI^e s. par différents auteurs anciens, et notamment J. Spon (SPON, 1675, p. 22). On ignore les attributions exactes de la fonction d'*aequator monetae* exercée par l'esclave impérial *Nobilis*. Pour des raisons évidentes, le texte est datable du règne de Tibère.

2. CIL XIII, 2177 : *Iulia Adepta / hic adquiescit. / L(ucius) Iulius Cupitus / matri et sodales / de suo, et Perpetua /⁵ fil(ia).*

Ce texte est perdu comme le précédent et n'a été vu que par J. Spon (SPON, 1675, p. 231). Ce dernier signale que les deux monuments avaient la même forme, sans pour autant en donner une description plus précise. Il n'est pas impossible qu'il se soit agi de stèles. *Iulia Adepta* est l'épouse du *Nobilis* mentionné sur l'inscription précédente. Cette épitaphe est donc postérieure à la précédente, d'une ou deux décennies tout au plus.

4. KAJANTO, 1965, p. 73 et 134. À Rome, H. Solin recense neuf esclaves ou anciennes esclaves portant ce nom. Il est intéressant de constater que tous les exemples sont datés du I^{er} s. (SOLIN, 1996, p. 77).

5. Pour l'équivalence de *hic adquiescit* et *hic quiescit*, voir l'inscription de Lyon mentionnée ci-dessous : ILTG 257.

6. Voir par exemple un ensemble d'épitaphes qui mentionnent explicitement les os ou les cendres : *ossa cineresque (...) hic intus bene posita quiescunt* (CIL VI, 7580) ; *ossa pi(i)a cineresque sacri hic ecce quiescunt* (CIL VI, 20502 ; CLE 834) ; *ossua heic (!) quiescunt* (CIL VI, 33382) ; *hic ossa bene quiescunt* (CIL II², 7, 468, Cordoue). Pour l'association avec *hic situs est*, cf. par exemple CIL VI, 7398 : *hic situs adquiescit* ; CIL VIII, 7368 (Cirta) : *h(ic) s(itus) e(st) q(ui)escit*.

7. BRELICH, 1937, p. 62-65. Sur le sommeil des morts, l'étude de référence, qui réunit aussi une part de la documentation iconographique, reste CUMONT, 1942, p. 351 sq. Mais A. Brelich a montré que cette idée n'engageait pas nécessairement des conceptions eschatologiques ou, plus exactement, que les inscriptions témoignaient de manière contradictoire à la fois d'une mise en relation avec l'immortalité ou avec la non-existence.

8. Par exemple CIL VI, 15495 (ILS 7962) : *Claudia Lyde / lassa hic / requiescit et c(ubat?)* ; CIL IX, 2385 (Alifae, Samnium) : *P(ublio) Curiatio*

/(mulieris) l(iberto) Tertio / fessus labore hic / requiescit honeste, etc. ; CIL VIII, 2401 (Timgad) : *[C(aius) Ael(ius) Extri]catus h[ic] / situs est / qui post / tantum olnus multos / crebrosq(ue) / labores / nunc silet / et tacito / contentus sede / quiescit, etc.* ; AE 1977, 264 : *hic securus / requiescit*. Par la suite, on retrouvera cette idée dans le formulaire bien attesté à Lyon à partir de la fin du II^e s., *Dis Manibus et quieti aeternae*.

3. *CIL* XIII, 1914 : *Claudia / Suavis colonor(um) / lib(erta) hic adq[uiescit], / ann(orum) XXIX. Flaccus c[o]ni(ugi) / piissumae.*

Le gentilice de la défunte, affranchie de la colonie, est probablement tiré de la titulature *colonia Copia Claudia* reçue sous le règne de Claude. Il fournit donc un *terminus post quem* pour la datation de ce monument. À partir de critères paléographiques, on situerait volontiers le texte pendant le règne de cet empereur, mais une datation un peu plus tardive, sous Néron par exemple, n'est pas exclue. A. Audin et Y. Burnand la situent, sans doute à juste titre, dans leur deuxième époque, soit entre 40 et 70 (AUDIN, BURNAND, 1959, p. 322).

4. *CIL* XIII, 2059 (AD III, 206) : *Ancharia / Q(uinti) l(iberta) Bassa / hic adquiescit.*

Cette stèle à sommet cintré, découverte à la fin du XIX^e s. parmi les mausolées de Trion, a fait l'objet il y a une dizaine d'années d'une étude fouillée de M. Tarpin (TARPIN, 1994). S'appuyant essentiellement sur la typologie du monument, il a pu confirmer la datation de la fin de l'époque augustéenne généralement admise pour ce monument. Ce serait donc le plus ancien témoignage daté de ce formulaire dans la colonie.

5. *CIL* XIII, 2178 : *Iulia / Clara Pilarguri / f(ilia) / hic adquiescit / ⁵ secundum / suos.*

Cette épitaphe est malheureusement perdue. L'expression *secundum suos* signifie sans doute ici « auprès des siens », comme sur une inscription de Rome (*CIL* VI, 17766; cf. *OLD*, sv.). Par sa concision et son formulaire, elle se rapproche des textes précédents, et doit donc dater de la même période (large première moitié du I^{er} s. de n. è.).

6. *ILTG* 257. Voir AUDIN – GUEY, 1961 (photo) : [- - -] *hic adquiescit. / [- - -] Quartio fratri / pio // [- - -]ia Modesta hic quiescit.*

Ce monument est un fragment de stèle trouvé à la fin des années 1940 au clos des Lazaristes. On notera que ce texte possède à la fois *hic adquiescit* et la variante *hic quiescit*. Malgré les mutilations de l'épitaphe, la paléographie se rapproche de ce qu'A. Audin a appelé « écriture de fantaisie » et qui caractérise certaines inscriptions de l'époque julio-claudienne à Lyon. Il est donc vraisemblable qu'elle appartienne à cette période. Cette inscription appelle en outre quelques remarques supplémentaires. La restitution qu'A. Audin avait proposée lors de sa publication est extrêmement discutable⁹, et il vaut mieux s'en tenir à la lecture de P. Wuilleumier dans les *ILTG*. En effet, le texte était sans

doute plus long que ne le suggérait le premier éditeur. *Quartio* est un surnom bien connu, et non un gentilice comme il le pensait (cf. KAJANTO, 1965, p. 293). Il correspond donc au nom du dédicant, et il faut sans doute suppléer au moins un gentilice, court, ainsi qu'un *praenomen*. En conséquence, le datif qui suit s'explique mieux, de même que la mise en page de l'adjectif *pio*, très probablement centré. Il faudrait donc rétablir, au-dessus de la première ligne conservée, une autre ligne avec le nom du défunt, sans doute porteur des *tria nomina*. On supprimerait ainsi le problème posé par la curieuse mise en page du texte suggérée par A. Audin à la fig. 4 de sa publication. En outre, il n'est pas impossible que la ligne sur le bandeau située sous le cadre mouluré ait été rajoutée postérieurement. En effet, les lettres, qui ne sont pas très différentes de celles du cadre mouluré, sont en revanche d'une facture moins soignée. Le gentilice *Quartia* est possible, mais pas nécessaire, car il provient de la mauvaise interprétation du nom à la ligne 3. On pourrait penser par exemple à *Iulia*, suffisamment court pour tenir dans l'espace manquant, mais d'autres solutions sont bien sûr envisageables. Quant à la restitution de la forme du monument et particulièrement de la partie supérieure, on restera prudent, malgré les comparaisons proposées par A. Audin.

7. *AE* 1973, 333 : *C(aius) Iulius / Cottae l(ibertus) / Seleucus / hic adq(uiescit).*

Il s'agit d'une plaque funéraire, découverte dans les fouilles effectuées en 1973 rue Pierre Audry. Elle recouvrait une urne cinéraire. Le texte se caractérise par la brièveté déjà constatée pour les inscriptions précédentes, ainsi que par l'usage du nominatif pour le nom du défunt, sujet du verbe *adquiescere*. Il est donc, comme les précédents, datable d'une large première moitié du I^{er} s. de n. è. On notera que la relation de patronat est indiquée par le surnom et non par le *praenomen* du patron.

8. *CIL* XIII, 2047 (AD III, 207) : *Hic a[dquiescit - - -] / AD[- - -] / VRB*

Fragment de plaque découvert à la fin du XIX^e s. lors des fouilles de Trion. La restitution du formulaire semble probable, mais toute tentative pour combler les autres lacunes reste aléatoire¹⁰.

9. La lecture qu'il donnait était la suivante: [*Quartius hic*] *adquiescit. / [Quartia] fratri / pio // [Quart]ia Modesta hic quiescit* (AUDIN, GUEY, 1961).

10. On pourrait également ajouter un fragment de stèle, découvert lui aussi dans les fouilles de Trion (*CIL* XIII, 2333; AD, III, 208). Il comporte l'adverbe *heic*, souvent complété par *adquiescit* par les éditeurs.

9. *CIL* XIII, 2236: *D(is) M(anibus) / C(aii) Popili(i) / Iuvenis / annor(um) I. /⁵ Hic requiescit.*

Cette inscription fut trouvée près de Saint-Irénée, mais elle est aujourd'hui perdue. S'achevant sur la variante *hic requiescit*, elle commence par l'invocation aux dieux Mânes, abrégée également. L'inscription n'est donc pas antérieure à la fin du 1^{er} s. de n. è. (AUDIN, BURNAND, 1959, p. 322 sq.).

Jusqu'à ce jour, on n'a découvert aucun autel funéraire, type de monument dominant à Lyon à partir de la fin du 1^{er} s., qui comporte cette formule. Elle apparaît exclusivement sur des plaques ou des stèles, avec un nom au nominatif, sujet du verbe. Cette caractéristique différencie ces neuf inscriptions de celle de Lepida. Nous y reviendrons. Ces conclusions ont déjà été établies depuis un certain temps, notamment par A. Audin et Y. Burnand dans leur étude sur la chronologie des épitaphes de Lugdunum. La formule *hic adquiescit* fut donc en usage à Lyon principalement pendant la période julio-claudienne. La variante *hic requiescit* est délicate à interpréter, car elle n'apparaît qu'une seule fois. Doit-on y voir l'indice de la perpétuation de cet usage jusqu'à la fin du 1^{er} s. ou simplement un cas isolé, d'autant que le verbe employé est différent – et que, trois siècles plus tard environ, il apparaîtra de nouveau sur les épitaphes chrétiennes? On constate malgré tout que les usages dans le choix de formulaires peuvent perdurer et, comme l'a fait remarquer Y. Burnand lui-même, qu'il faut éviter de distinguer des époques trop cloisonnées entre elles. Cette formule en est l'illustration parfaite à Lyon.

La formule hic adquiescit et ses variantes en Gaule

Il est plus intéressant de remarquer que Lugdunum est la cité qui, en Gaule, a livré le plus d'attestations de ce formulaire. On ne le trouve que deux fois au nord de Lyon. La première attestation provient de la cité des Éduens, sur une stèle mise au jour dans l'une des nécropoles d'Autun¹¹. Le monument paraît dater du 1^{er} s. La seconde occurrence provient de *Vesontio*, chez les Séquanes, en Germanie Supérieure. La lecture du texte pose quelques problèmes, mais la formule *hic adquiescit* est sûre¹².

Mais le verbe n'est pas assuré. Si *quiescit* ou *requiescit*, tout autant envisageables, n'apportent pas de différence notable, on ne peut exclure totalement *heic* [*situs* ou *sepultus est*].

11. *CIL* XIII, 2735 : *Manet / cin(is). Hic / Ma(n)suetus / qu(i)es(cit).*

12. *CIL* XIII, 5384 (AE 1984, 704) : *Gemina Titulla, / Arausiensis, mater / sacrorum hic / adquiescit. / D(ecimus) Iul(ius) P(ublii) l(ibertus) Auctus con(iugi?) pilissimae et Aurae / Severi quem pro filio / obser(uauit). La*

Au sud de Lyon par contre, et plus particulièrement dans la province de Narbonnaise, cette formule est relativement bien attestée¹³. Il est à noter qu'elle ne semble pas apparaître dans des épitaphes en vers. À Vienne, ville voisine de Lyon et dont l'épigraphie partage de nombreuses caractéristiques, on connaît deux attestations de la formule *hic quiescit*. La première se rencontre sur la stèle à sommet cintré de D. Valerius Geminus. En raison de la typologie du monument, et du formulaire, elle date certainement de la première moitié du 1^{er} s.¹⁴. Le second monument provenait de Sainte-Colombe, dans la banlieue de Vienne. Nous ne possédons toutefois aucun élément de datation autre que le formulaire, car la pierre est aujourd'hui perdue¹⁵.

Quant à l'expression *hic adquiescit*, on la rencontre quatre fois, dont deux en Arles¹⁶, une fois à Nîmes¹⁷ et une dernière sur une épitaphe mise au jour à Porquerolles¹⁸. Elle est en usage, ici aussi, au moins dès la première moitié du 1^{er} s., mais il n'y a pas de concentration comme à Lyon. La colonie romaine d'Arles, avec ses deux attestations et une stèle portant, comme à Vienne, la variante *hic quiescit*, a livré en Narbonnaise le plus grand nombre d'occurrences de ce formulaire¹⁹. Les autres sont dispersées sur le territoire de la province, et la formule paraît avoir été en usage jusqu'au

lecture est celle proposée par DAUBIGNEY, 1984. La pierre pourrait dater également du 1^{er} s., sur la foi de critères paléographiques et, justement, du formulaire.

13. Je laisse de côté un monument trouvé à Lectoure, seule attestation du formulaire dans la province d'Aquitaine, et qui, en outre, apparaît dans un *carmen epigraphicum*: *CIL* XIII, 530 (*ILS* 8163; *ILA Lectoure*, 32). L'inscription n'est pas antérieure au début du 1^{er} s., car elle contient la formule *DM* abrégée.

14. *CIL* XII, 2018 (*ILN Vienne*, I, 211). La datation fut déjà proposée par Y. Burnand (BURNAND, 1961, p. 306), et a été reprise par les éditeurs des *ILN*. On notera l'orthographe *quiescit*, dont je n'ai pas trouvé de parallèle.

15. *CIL* XII, 1916 (*ILS* 5210a; *ILN Vienne*, I, 118) : *Hellas / pantomim(us) / hic quiescit, / ann(or)um XI. / Sotericus fil(io) / pii[ssimo] / S[- -]*. L'emploi du nominatif et le formulaire pourraient indiquer le 1^{er} s.

16. *CIL* XII, 845 : *Licina / Sex(ti) filia / Secunda / hic ad[quiescit]*; *CIL* XII, 855a : *Oreia C(aii) filia / Pia / Tertulla hic / adquiescit*. Ces deux textes doivent dater de la première moitié du 1^{er} s. Pour le second, cf. HÜBNER, 1885, n° 191, qui le situe à l'époque de Claude.

17. *CIL* XII, 3325 (*ILS* 5101; cf. *EAOR*, 5, 20) : *Mur(millo) / Columbus / Serenianus, XXV, / nat(ione) Aedu(us), / hic adquiescit. / Sperata coniux.*

18. *ILGN* 51 : *D(is) M(anibus). / Vassia C(aii) lib(erta) / Tyche / [hic] adquiescit*. On pourrait ajouter une inscription découverte sur le territoire d'Aix-en-Provence (*CIL* XII, 5749; *ILN Aix*, 149) : *Siluanus Litum[a]rri(?) filius / pius hic / [- -]quiescit*. Les éditeurs ont tous restitué *[re]quiescit*, mais *[ad]quiescit* est également plausible. Il est impossible de trancher.

19. Outre les deux textes cités plus haut (n. 16), ajouter *CIL* XII, 870 : *Quartio pius / suis (h)ei(?) qu[iescit]*. L'orthographe *ei* pour transcrire les *i* longs renvoie à l'époque augustéenne.

II^e s. de n. è.²⁰. Cette relative rareté est d'autant plus étonnante que plusieurs villes de Narbonnaise, et plus particulièrement la capitale de la province, Narbonne, possèdent une épigraphie ancienne (à partir de la première moitié du I^{er} s. av. n. è.) relativement abondante. Or, on constate qu'à Narbonne, c'est la formule *hic sepultus/a est* qui a connu un succès important. Les *indices* du *CIL* XII en relèvent plus de quarante occurrences qui proviennent presque exclusivement de la colonie. Même si l'idée de repos est absente, on peut légitimement supposer que la rareté de l'expression *hic adquiescit* et de ses variantes est due, à Narbonne et dans sa région, à l'usage presque exclusif de ce formulaire qui, lui aussi, mettait fonctionnellement l'accent sur la localisation de la sépulture. Ainsi, le groupe lyonnais apparaît un peu plus isolé.

La formule hic adquiescit et ses variantes dans les autres provinces occidentales, à Rome et en Italie

Si l'on se tourne vers le reste des provinces occidentales de l'Empire, la moisson n'est guère plus abondante. En Espagne, le formulaire apparaît trois fois sous la forme *hic quiescit* dans la capitale de la Bétique, Cordoue. Deux de ces textes datent très vraisemblablement du début du I^{er} s. de n. è. Le troisième est trop lacunaire pour que l'on puisse préciser quoi que ce soit²¹. On relève une autre inscription de Palma s'achevant par l'expression *hic quiescit* (*CIL* II, 3670). Une dernière attestation provient de Tarragone, sur une inscription datable au plus tôt de la fin du II^e siècle à partir du type du monument et de la paléographie (*RIT* 420). Les habitants de l'Hispanie romaine ne semblent guère avoir goûté ce formulaire et lui ont préféré le traditionnel *hic situs/a est*. En Afrique, les exemples sont tout aussi épars. En outre, le formulaire y apparaît majoritairement dans des *carmina epigraphica*, parfois à côté de la clausule *hic situs est*. On signalera cependant un groupe de textes provenant de

Cirta, en Numidie, qui s'achèvent par cette formule, qui est par ailleurs abrégée²².

C'est en fait à Rome et en Italie que la formule *hic quiescit* et ses variantes sont les plus fréquentes. Encore faut-il distinguer selon les temps et les lieux. Rome en a livré un peu plus d'une vingtaine d'occurrences assignables avec certitude à des inscriptions païennes. C'est la forme *hic quiescit* qui domine. Il semble qu'elle apparaisse dès l'époque républicaine²³. La formule *hic adquiescit*, dont je n'ai relevé que trois attestations à Rome, apparaît dès l'an 1 de n. è., sur une épitaphe qui faisait partie du complexe funéraire des affranchis de C. Annius Pollion²⁴. La seconde attestation est assignable elle aussi au début du I^{er} siècle, tandis que la dernière apparaît dans une inscription funéraire versifiée, donc dans un contexte différent²⁵. La formule *hic requiescit* est encore connue dans la seconde moitié du I^{er} s., puisqu'elle est utilisée dans l'épitaphe de la nourrice d'Octavie, première épouse de l'empereur Néron²⁶. Il semble en fait que l'usage ait duré au moins jusqu'à la fin du II^e siècle²⁷. Mais la plupart des occurrences, si l'on excepte les emplois dans les *carmina epigraphica*, remontent au I^{er} siècle²⁸. On remarque également que cette formule se rencontre très fréquemment sur des épitaphes d'esclaves ou d'affranchis. Ce constat est toutefois à relativiser, car la grande majorité des inscriptions funéraires urbaines qui sont parvenues jusqu'à nous sont précisément le fait d'individus affranchis ou dont on peut supposer l'ancien statut servile.

20. Ajouter aux références précédentes *CIL* XII, 460 (Marseille) ; *CIL* XII, 1262, une inscription provenant d'Orange. On peut la rapprocher incidemment du texte de Besançon cité plus haut où apparaît *hic adquiescit*, et où la défunte est originaire d'Arausio (cf. *supra*, n. 12). Voir aussi *CIL* XII, 4475 (Narbonne) et 1751. Ce dernier texte est l'épitaphe d'un citoyen de Lyon et sévir de Valence, Q. Iulius Aper. L'inscription n'est pas antérieure à la seconde moitié du II^e s., car elle comporte l'expression *sub ascia dedicavit*. C'est donc pour cette province l'attestation la plus tardive de la formule *hic quiescit*.

21. *CIL* II², 7, 334 : *M(arcus) Aerarius soc(iorum) aenar(iorum) l(ibertus) / Telemachus, medicus / hic quiescit. Vale.* (datée de la première moitié du I^{er} s. par la paléographie et le formulaire) ; *CIL* II², 7, 468, placée par les derniers éditeurs à l'époque augustéenne ; *CIL* II, 2299.

22. *CIL* VIII, 7159, 7455 et 7368. On peut ajouter un texte découvert à Castellum Subzuaritanum (*CIL* VIII, 6016). Parmi ces quatre épitaphes, deux comportent la dédicace aux dieux Mânes abrégée. Les deux derniers textes de Cirta sont datés par J.-M. Lassère respectivement de la fin II^e-début III^e (7455) et de la période allant de la fin de la République au règne de Trajan pour le second (7368) (LASSÈRE, 1973).

23. *CIL* VI, 27088 (*ILLRP*, 935 ; *ILS* 8420) : *L(ucius) Tacilius / (mulieris) l(ibertus) Androma(chus), / amantissimus familiae, / heic requiescit.* On ajoutera *CIL* VI, 14765 (*ossa heic requiescunt*) et 33382 (*ossa heic quiescunt*), ainsi que *AE* 1980, 152a (*heic quiescit*). Ces derniers monuments pourraient dater de l'époque augustéenne. Dans le cas du dernier cependant, le contexte archéologique, quoique très imprécis, le situerait plutôt autour du règne de Claude.

24. *CIL* VI, 7398 (*ILS* 7959) : *C(aius) Annius C(ai) l(ibertus) / Lepos ; uixit an(nos) XXVI, / obiit VI Idus April(es) C(aio) Caesare / L(ucio) Paullo co(n)s(ulibus). Hic situs adquiescit.*

25. *CIL* VI, 22735 : *Musa / hic / adquiescit (!) ; CIL* VI, 25580 (*CLE* 94).

26. *CIL* VI, 8943 (*ILS* 1838) : *Valeria Hilaria / nutrix / Octaviae Caesaris Augusti / hic requiescit cum / Ti(berio) Claudio Fructo uiro / suo carissimo etc.*

27. *CIL* VI, 20502 (*Dis Manibus*) et VI, 20908 (*DM*) ; *CIL* VI, 38077 : *M(arcus) Aur(elius) abrégé et DM ; AE* 1928, 9 : *agnomen*.

28. Outre les exemples déjà cités dans les notes précédentes, voir *CIL* VI, 28871 et 29053.

La diffusion de ce formulaire en Italie est sporadique et inégale. Dans la *Regio I*, les attestations sont éparses mais concentrées surtout dans le Latium, et l'on doit sans doute soupçonner une influence de la capitale. On n'y relève que l'expression *hic quiescit*, dont l'usage semble perdurer après la seconde moitié du I^{er} s. Dans le sud de l'Italie, je n'en ai comptabilisé qu'une seule occurrence à Paestum, sur une inscription qui est sans doute relativement tardive (*AE* 1975, 273; MELLO, VOZA, 1968-1969, p. 252, n° 177). En Italie centrale, elle paraît totalement absente. Le Picenum, en revanche, et plus particulièrement le nord de la région, a livré six épitaphes qui comportent l'expression *hic requiescit* ou, sur l'une d'elles, *hic adquiescit*²⁹. L'un des monuments est assez ancien, en raison notamment de l'absence de *cognomen* dans la nomenclature du dédicant (*CIL IX*, 5386), et toutes paraissent appartenir au I^{er} siècle de n. è. La seconde concentration de ce formulaire en Italie se trouve en Étrurie méridionale et, plus particulièrement, à Pise. On n'y relève que la formule *hic adquiescit*, gravée sur six monuments funéraires³⁰. Fait remarquable, l'expression est toujours abrégée. Si l'on met à part un texte lacunaire, tous sont assignables au plus tôt à la fin du I^{er} siècle et surtout au II^e siècle de n. è. Il s'agit, dans ce cas, d'un usage bien localisé et délimité chronologiquement. Toutefois, dans l'état actuel de la documentation, tout lien entre cet ensemble et celui des monuments lyonnais est, par leur datation respective, évidemment exclu. En Ligurie, on compte deux attestations de la formule *hic adquiescit* dans la colonie de Dertona, dont la datation est mal assurée (I^{er} s. ?) (*CIL V*, 7386 et 7392). Les découvertes de Vénétie et Istrie en ont livré cinq autres occurrences, mais éparses. Une épitaphe de Parentium remonte au I^{er} s., mais deux autres textes, l'un comportant la variante *hic adquiescit* et provenant de Mantoue, l'autre, un sarcophage de Voghenza, ne sont pas antérieurs au II^e siècle³¹. Pour être complet, on signalera une dernière mention de *hic quiescit* sur une inscription de la *Regio XI*, mise au jour à Vardacate, sur le site de l'antique Terrugia (*CIL V*, 7451).

Par conséquent, si l'on essaie de résumer l'ensemble des remarques précédentes, on peut dégager des aires de répartition assez évidentes. En Italie, Rome et le Latium ont livré

le plus grand nombre de documents, ce qui n'est guère étonnant en raison de la masse d'inscriptions provenant de cette zone. Au milieu des attestations éparses, le Picenum fournit un ensemble assez remarquable. Comme dans le Latium, la formule y est connue tout au long du I^{er} s. de n. è. Les épitaphes de Pise constituent le second groupe un peu à part. Il se caractérise par l'usage exclusif de la formule *hic adquiescit*, abrégée qui plus est, ce qui montre bien que l'on était accoutumé à la lire, ainsi que par son usage relativement tardif par rapport aux autres régions d'Italie et même de l'Occident romain. Il est vrai qu'il suffirait d'une nouvelle découverte pour combler l'hiatus chronologique. On remarque enfin l'absence de toute tendance chronologique dans le choix du verbe : *adquiescere*, *requiescere* ou *quiescere* sont utilisés indifféremment à toutes les époques. On sait que seuls les deux derniers connaîtront une fortune durable dans les épitaphes d'époque chrétienne. Ce sont très certainement les usages locaux et les choix individuels qui ont déterminé l'emploi de l'un ou l'autre terme même si, comme à Pise ou à Lyon, on observe des modes bien délimitées géographiquement et chronologiquement.

Quoi qu'il en soit, au vu de cette répartition, l'ensemble lyonnais apparaît d'autant plus remarquable. On peut, par sa précocité, le rapprocher des exemples urbains. Doit-on envisager une importation directe de ce formulaire depuis Rome jusqu'à la colonie de Lyon à la fin du règne d'Auguste? C'est ce que l'on aimerait pouvoir déterminer, mais aucune preuve solide ne peut étayer cette hypothèse. Le dossier est ici bien moins fourni que dans le cas de l'emploi de l'expression *u(iuus)* ou *uiu(it)* sur les monuments funéraires de Narbonne, dont M. Christol a bien montré qu'elle fut vraisemblablement importée de Rome avant même la refondation de la colonie par César, en 45 avant n. è. (CHRISTOL, 1995, p. 175 sq.). Il faut en outre ajouter une remarque sur la chronologie : bien qu'attesté majoritairement au I^{er} s., et plus particulièrement dans la première moitié, l'usage de la formule *hic quiescit* et de ses variantes s'est poursuivi encore pendant le II^e siècle sur les épitaphes païennes en Italie et dans l'Occident romain. Aussi, il est évident que ce seul critère est insuffisant pour fournir la datation d'une épitaphe et qu'il est donc nécessaire d'essayer à chaque fois de faire se croiser les données disponibles (onomastique, type de monument, etc.) et de prendre en considération les contextes régionaux.

29. *CIL IX*, 5386, 5464, 5519, 5524 (*hic requiescit*) ; 5875 (*hic quiescit*) ; 5331 (*hic adquiescit*).

30. *CIL XI*, 1436, 1444, 1474, 1475, 1505 et *AE* 1982, 358. Voir CIAMPOLTRINI, 1981, p. 230-231.

31. Parentium : *InscrIt.*, X, 2, 254 ; Mantoue : *CIL V*, 4063 (avec la dédicace aux dieux Mânes abrégée) ; Voghenza : *AE* 1985, 405 (= *AE* 1999, 699) et *Suppl.*, XVII, 10 (Voghenza). Les autres textes proviennent de Ferrare (*CIL V*, 2412) et de Vérone (*CIL V*, 3411).

CONCLUSIONS : FORMULAIRE, TYPE ET DATATION DU MONUMENT DE SAINT-IRÉNÉE

Mais revenons à l'inscription découverte à Saint-Irénée. Avant la formule conclusive *hic adquiescit*, on attendrait normalement le nominatif, comme dans la majorité des exemples recensés plus haut. Or ici, ce n'est point le cas. En outre, la première déclinaison peut laisser un doute sur le cas auquel se présente le nom de la défunte. A-t-on affaire à un génitif ou à un datif? L'usage du seul nom du défunt au génitif à l'initiale d'un texte funéraire, bien qu'assez rare, est attesté dans l'épigraphie latine, et ce depuis l'époque républicaine à Rome. Toutefois, il ne s'agit généralement pas dans ce cas d'épithètes à proprement parler, mais de cippes de bornage servant à délimiter l'espace réservé aux Mânes et devenu *locus religiosus*. Malgré la parenté formelle, il faut les distinguer des stèles, et il arrive fréquemment que l'on en retrouve plusieurs exemplaires³². Le génitif, dans ce cas, sert à marquer la propriété. On doit sous-entendre des expressions comme *locus monumenti* ou *locus sepulturae (illius)*. Elles sont parfois gravées sur ces bornes, en toutes lettres ou sous forme abrégée³³. Il n'en reste pas moins que l'on croise parfois, en feuilletant les pages des recueils d'inscriptions, des épithètes commençant par le nom du défunt au génitif. Il faut cependant rester prudent dans bien des cas, et plus particulièrement avec le *CIL* qui ne s'intéresse que rarement au support du texte. On constate en effet que, la plupart du temps, soit la pierre a été endommagée ou remployée, soit elle n'est connue que par des auteurs anciens qui ont pu laisser de côté toute précision de ce genre³⁴. Le bloc du monument de Lepida étant brisé, il est tout à fait possible que l'abréviation *D(is) M(anibus)* ait figuré sur une partie aujourd'hui disparue de la pierre³⁵. L'absence de sujet au nominatif ne serait plus vérita-

blement un problème. On connaît en effet un grand nombre de textes funéraires dans lesquels le nom du défunt au génitif complétant la dédicace aux dieux Mânes est suivi d'un verbe à la troisième personne du singulier. Cette construction est particulièrement fréquente pour la mention de l'âge du défunt, lorsque le verbe *uixit* est construit sans pronom relatif. Il ne s'agit pas réellement d'une anacoluthie, mais plutôt d'une juxtaposition, le nom du mort étant sous-entendu³⁶. Mais dans ce cas, le datif n'est plus totalement exclu. D'une part, la dédicace aux dieux Mânes peut se construire avec le datif aussi bien qu'avec le génitif. D'autre part, on peut également envisager un datif seul, marquant la destination du monument³⁷. S'il faut en outre ajouter un critère plus subjectif, l'inscription, enfermée dans le cadre formé par la mouluration, semble se suffire à elle-même. Aussi, même si aucun indice ne permet de trancher formellement entre ces hypothèses, j'opterais pour cette dernière solution et je traduirais ainsi l'épithète: « À Lepida, affranchie de Priscus. Elle repose ici. ».

La forme du monument de Lepida constitue également un modèle unique au sein de la collection lapidaire du musée de Lyon. Le bloc étant brisé, il est difficile de se faire une idée précise de la forme originelle du monument. La caractéristique principale est la présence de l'inscription à l'intérieur d'un cadre mouluré qui forme approximativement un arc de cercle. Il est en effet assez rare de trouver des épithètes avec ce genre de présentation. On signalera, à Lyon, le sarcophage d'un vétérane de la XXX^e légion, C. Annius Flavianus, datant de la première moitié du III^e siècle. Le champ épigraphique est en forme de demi-cercle dont le bandeau, qui ne se prolonge pas sur le diamètre, est orné d'un motif végétal stylisé. L'ensemble est inscrit dans un panneau rectangulaire

32. Voir par exemple *ILLRP Suppl.*, p. 258, n^{os} 12-13 (pl. IV; fig. 1); p. 261, n^{os} 19-22 (pl. VI); p. 310, n^{os} 51-53 (pl. XVII), etc. Sur la relation entre ces bornes et les stèles, voir TARPIN, 1994, p. 337 sq.

33. On en trouvera une belle série dans les *InscrAq.*, II, p. 744 sq.

34. Il faudrait procéder à des dépouillements systématiques pour relever les cas où, sans ambiguïté, le génitif se trouve employé à l'initiale d'une épithète. Je doute qu'ils soient très nombreux. Pour exemple, on peut citer quelques inscriptions de Nîmes, en comparant le texte donné par le *CIL* et les notices récentes de la *Carte archéologique: L(ucii) Pompei(i) Callisti / et Sulpiciae Primulae* (*CIL* XII, 3803 et *CAG* 30/1, notice 280, p. 327: « stèle retaillée »); *Vegeti / Aureli(i) filii / et Quartulae / Iusti filiae* (*CIL* XII, 4131 et *CAG* 30/3, notice 258, p. 621: « incomplet en haut »), etc.

35. Bien que l'on ne puisse totalement l'exclure, *l(ocus) m(onumentum)* convient moins bien, car l'expression n'est pas attestée dans la région. Il existe une épithète conservée dans les réserves du musée de Lyon qui semble commencer par un génitif: (*vacat*) *Vxassoni / Nigri Masiae*

l(ibertus?) / Bassus Clemens Laetus amici d(e) s(uo) d(ederunt) (*CIL* XIII, 2309; *AD* III, 409). A. Allmer proposait de restituer *D M* dans le *vacat*, mais, après un nouvel examen du texte (déc. 2004), j'ai pu constater, après d'autres, qu'il n'y avait aucune trace de lettres, même effacées, à cet endroit. On trouve un alinéa similaire, qui n'a rien de latin, dans les *ILN Vienne*, II, 340 (*CIL* XII, 2205, Saint-Romans). Le nom du défunt (*Vxassonius?*) est inconnu des répertoires onomastiques. Le dernier I est long, ce qui pourrait indiquer que nous avons bien affaire à un génitif du gentile.

36. À titre d'exemple: *CIL* VI, 9349 (*ILS* 7384); *CIL* VI, 9418 (*ILS* 7700); *CIL* VI, 20033 (*ILS* 8018); *CIL* V, 4505 (*ILS* 7557, Brescia); *CIL* XII, 1928 (*ILS* 7583; *ILN Vienne*, I, 120); *CIL* XIII, 2032 et 2068, avec *memoriae* et non *D(is) M(anibus)* (Lyon)...

37. *D(is) M(anibus)* avec le datif et cette construction: *CIL* VI, 5104, 7670, 12662, 15597, etc. Datif seul: *CIL* VI, 9980 (*ILS* 7428); *CIL* X, 616 (*InscrIt.*, I, 1, 176, Salernum); *CIL* XII, 832 (*ILS*, 8439, Arles) etc. De nombreux exemples dans VÄÄNÄNEN, 1973, *passim*.

et les écoinçons sont remplis d'un décor floral³⁸. Mais le rapprochement s'arrête à la parenté de la forme du champ épigraphique.

La particularité de l'inscription gravée dans un cadre en forme de demi-cercle se retrouve sur une série de monuments caractéristiques de la Belgique romaine et plus particulièrement de la région d'Arlon, que M.-E. Märien a jadis dénommés « cippes à demi-cylindre ». Il s'agit de monuments, souvent plus épais qu'une simple stèle, composés de deux parties : un socle parallélépipédique et un couronnement qui adopte à peu près la forme d'un demi-cylindre (MÄRIEN, 1945). L'inscription est gravée dans le « tympan de la partie antérieure » et généralement encadrée par une mouluration³⁹. M.-E. Märien a proposé de situer ce type entre 150 et 250. Ces monuments funéraires de la Belgique romaine s'apparentent par leur forme aux fameux « caissons » africains (parfois désignés par le terme de *cupula* dans les inscriptions). Toutefois, le rapprochement avec notre inscription n'est guère probant. En effet, la datation proposée par M.-E. Märien est nettement postérieure à celle qui, comme nous le verrons, convient le mieux pour l'épithaphe de Lepida. En outre, la mouluration, qui se réduit souvent à un simple listel, suit le sommet arrondi de ces cippes, ce qui n'est pas le cas du bloc trouvé à Saint-Irénée⁴⁰. Les modèles italiens n'ont pas livré non plus de points de comparaison significatifs. Une épithaphe de Rome, trouvée en remploi et conservée dans le *lapidario profano ex Lateranense* du Vatican, s'apparente d'assez près aux monuments de Belgique, même si elle est de qualité supérieure (CIL VI, 18281 ; DI STEFANO MANZELLA, 1987, p. 270, n° 50). On citera enfin un monument provenant de Superaequum et datable du I^{er} s. av. n. è., qualifié de « cippo stonato » par M. Buonocore, où le champ épigraphique est délimité par une moulure semi-circulaire. Le bloc est d'une épaisseur relativement faible (25 cm) et pourrait, à la rigueur, être considéré comme une stèle, n'eût été la modestie générale des proportions (43 x 35 cm) (*Suppl.*, V, p. 129-130, n° 5). Ce genre de monument est toutefois inconnu à Lyon, et l'épaisseur du bloc découvert à Saint-Irénée, malgré son irrégularité, laisse penser qu'il s'agit bien d'une stèle. Par certains aspects, l'épithaphe de Lepida rappelle

en effet la partie supérieure de certaines stèles à sommet cintré, où le texte est gravé dans un cadre cerné d'une moulure ou d'un simple listel. On pourrait citer certains modèles de Nîmes, qui a livré beaucoup de stèles à sommet cintré : par exemple, l'épithaphe de Secundina⁴¹. Mais le texte se trouve rarement confiné dans le fronton mouluré. Parmi les fragments de stèles mis au jour sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon et étudiés naguère par M. Tarpin, deux inscriptions sont gravées dans un tympan semi-circulaire. Mais dans un cas au moins, le texte se prolongeait dans la partie inférieure, et il y a fort à parier qu'il en allait de même pour la seconde stèle (TARPIN, 1995, fig. 9-10).

L'interprétation de ce bloc comme partie supérieure d'une stèle reste donc la moins invraisemblable, même s'il n'est bien sûr pas exclu qu'il ait pu faire partie d'une construction plus importante ou que l'on puisse trouver quelque monument qui s'y apparente plus étroitement et qui aurait échappé à mes investigations⁴². En attendant, l'épithaphe de Lepida apparaît comme originale, tant du point de vue des collections lyonnaises que de la production funéraire des régions avoisinantes.

De tout cela, il résulte que la datation de cette épithaphe est assez délicate. Le type du monument, faute de points de comparaison, ne nous apprend pas grand-chose : dans l'hypothèse où il s'agirait d'une stèle, le I^{er} s. est cependant plus vraisemblable pour Lyon, où l'autel funéraire domine à partir du début du II^e s. Quant à la paléographie, malgré la forme bien spécifique des lettres dont le *ductus* a tendance à se rapprocher de la cursive peinte, il n'y a pas non plus de parallèle probant et daté parmi les inscriptions de Lyon. Le texte le plus proche serait la dernière ligne de l'inscription *ILTG* 257 commentée plus haut, et plus particulièrement les Q à la queue rectiligne et le V, bien ouvert sur la gauche. Aussi, il ne nous reste que le matériau et le formulaire⁴³. Le bloc est taillé dans un calcaire dur utilisé à Lyon à partir du

38. CIL XIII, 183 ; ESPÉRANDIEU, 1907-1928, III, 1775. On pourra rapprocher le motif central d'un bloc trouvé à Arlon, datant à peu près de la même époque (*ILB*², 106 et pl. XX).

39. Voir par exemple CIL XIII, 4000 (*ILB*², 90 et pl. XVI) ; CIL XIII, 4001 (*ILB*², 91 et pl. XVII) ; XIII, 4005 (*ILB*², 95 et pl. XVII) ; NESSELHAUF, LIEB, 1959, n° 4 (Trèves).

40. On pourrait citer comme unique parallèle un monument d'Arlon aujourd'hui perdu mais dont nous possédons un dessin du VII^e s. Voir *ILB*², 86, pl. XLVIII (CIL XIII, 4003).

41. CIL XII, 3891 ; voir *Archéologie à Nîmes* 1990, p. 179, n° 5 [M. Christol], datée du II^e s. Comparer avec un monument de Trèves : SELZER *et alii*, 1988, n° 55 (I^{er} s.).

42. Pour des raisons de place, je ne peux mentionner ici l'ensemble des ouvrages, corpus ou catalogues, dépouillés. Mes recherches se sont concentrées dans les régions où l'on rencontre généralement des parallèles pour les autres types de monuments lyonnais : Gaules, Germanies, Alpes, Italie. Mais les quelques sondages que j'ai pu faire dans les Balkans, en Espagne ou en Afrique n'ont rien fourni de probant.

43. *L'hedera* n'est pas véritablement un critère de datation. Si son apparition semble assez tardive à Rome et dans les inscriptions d'Italie centrale (début II^e s. ?), on la rencontre dès le I^{er} s. en Narbonnaise (cf. HOMMEL, 1970). La question mériterait cependant d'être reprise de près.

règne de Claude, qui constitue donc un *terminus post quem* (SAVAY-GUERRAZ, 1990, p. 139 sq.). La formule *hic adquiescit* étant en usage sur les épitaphes de la colonie principalement dans le courant du 1^{er} s., elle constitue donc le seul critère chronologique pertinent. On pourrait par conséquent situer

cette inscription dans la seconde moitié du 1^{er} s. de notre ère. Malgré les problèmes qu'il pose, ce document vient ainsi enrichir la collection des épitaphes de cette époque qui sont, à Lyon, bien moins représentées que celles des deux siècles suivants.

Bibliographie

- AD: ALLMER A., DISSARD P., 1888-1893, *Inscriptions antiques du musée de Lyon*, 5 vol., Lyon.
- ANDREAU J., 1987, *La vie financière dans le monde romain: les métiers de manieurs d'argent (IV^e s. au J.C.-III^e s. ap. J.C.)*, Rome (B.E.F.A.R., 265).
- Archéologie à Nîmes*, 1990 : *Archéologie à Nîmes: bilan de 40 années de recherches et de découvertes (1950-1990)*, Nîmes.
- AUDIN A., 1964, *Essai sur la topographie de Lugdunum*, Lyon (3^e éd.).
- AUDIN A., BURNAND Y., 1959, « Chronologie des épitaphes romaines de Lyon », *R.E.A.*, 61, p. 320-352.
- AUDIN A., GUEY J., 1961, « Deux inscriptions lyonnaises de l'époque julio-claudienne », *Cahiers d'Histoire*, 6, p. 109-127.
- BRELICH A., 1937, *Aspetti della morte nelle iscrizioni sepolcrali dell'impero romano*, Budapest (*Dissertationes Pannonicae*, 7).
- BURNAND Y., 1961, « Chronologie des épitaphes romaines de Vienne (Isère) », *R.E.A.*, 63, p. 291-313.
- BURNAND Y., 1992, « La datation des épitaphes romaines de Lyon: remarques complémentaires », in: BÉRARD F., LE BOHEC Y. ed., *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise*, Lyon, p. 21-27.
- CAG 30/1: FICHES J.-L., VEYRAC A. dir., *Carte archéologique de la Gaule, 30/1: Nîmes*, Paris, 1996.
- CAG 30/3: PROVOST M. et alii, *Carte archéologique de la Gaule, 30/3: le Gard*, Paris, 1999.
- CHRISTOL M., 1981, « Doubles lyonnais d'inscriptions romaines de Narbonne », *R.A.N.*, 14, p. 221-223.
- CHRISTOL M., 1995, « De l'Italie à la Gaule méridionale, un transfert: l'épigraphie latine », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 6, p. 163-181.
- CIAMPOLTRINI G., 1981, « Nuove iscrizioni pisane e volterrane », *Epigraphica*, 43, p. 228-231.
- CLE: BÜCHELER Fr., *Anthologia Latina siue poesis latinae supplementum, I: Carmina Latina epigraphica*, Leipzig, 1895-1897.
- CUMONT Fr., 1942, *Recherches sur le symbolisme funéraire des Romains*, Paris.
- DAUBIGNEY A., 1984, « Inscription, optique et sémiologie de la communication: l'épitaphe de Geminia Titulla (Besançon) », in: WALTER H. dir., *Hommages à L. Lerat*, Paris, p. 220-240 (*Annales Littéraires de l'université de Besançon*, 294).
- DI STEFANO MANZELLA I., 1987, *Mestiere di epigrafista. Guida alla schedatura del materiale epigrafico lapideo*, Rome (Vetera, 1).
- EAOR: *Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente romano*, Rome, 1988.
- ESPÉRANDIEU É., 1907-1928, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris.
- HOMMEL H., 1970, « Das Datum der Munatier-Grabstätte in Portus Traiani und die *Hederae-Distinguentes* », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 5, p. 293-303.
- HÜBNER E., 1885, *Exempla scripturae epigraphicae Latinae a Caesaris dictatoris morte ad aetatem Iustiniani*, Berlin.
- ILA LECTOURE: FABRE G., SILLIÈRES P., *Inscriptions Latines d'Aquitaine, V. LECTOURE*, Paris, 2000.
- ILB²: DEMAN A., RAEPSAET-CHARLIER M.-Th., *Les inscriptions latines de Belgique, Bruxelles*, 2002 (2^e édition).
- ILGN: ESPÉRANDIEU É., *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, Paris, 1929.
- ILLRP: DEGRASSI A., *Inscriptiones Latinae Liberae Rei Publicae*, Florence, 1957-1963.
- ILLRP Suppl.: PANCIERA S. dir., « *Inscriptiones Latinae Liberae Rei Publicae* », in: *Epigrafia. Actes du coll. intern. d'épigraphie latine en mémoire de A. Degrassi, Rome 27-28 mai 1988*, Rome, 1991 (Coll. E.F.R.), p. 241-491.
- ILN Aix: GASCOU J., *Inscriptions latines de Narbonnaise, 3, Aix-en-Provence*, Paris, 1995 (Suppl. à *Gallia*, 44).

- ILN Vienne*: RÉMY B. dir., *Inscriptions latines de Narbonnaise*, 5, Vienne, Paris, 2004 – 2005 (Suppl. à *Gallia*, 44).
- ILS*: DESSAU H., *Inscriptiones Latinae selectae*, Berlin, 1892-1916.
- ILTG*: WUILLEUMIER P., *Inscriptions latines des Trois Gaules*, Paris, 1963 (Suppl. à *Gallia*, 17).
- InscrAq*: BRUSIN G.-B., *Inscriptiones Aquileiae*, 3 vol., Udine, 1991-1993 (Deputazione di storia patria per il Friuli, 20).
- KAJANTO I., 1965, *The Latin cognomina*, Helsinki (*Commentationes Humanarum Litterarum*, 36/2).
- LASSÈRE J.-M., 1973, « Recherches sur la chronologie des épitaphes païennes de l'Afrique », *Antiquités africaines*, 7, p. 7-151.
- MARIEN M.-E., 1945, *Les monuments funéraires de l'Arlon romain*, Luxembourg.
- MELLO M., VOZA G., 1968-1969, *Le iscrizioni latine di Paestum*, Naples.
- NESSELHAUF H., LIEB H., 1959, « Dritter Nachtrag zu *CIL* XIII: Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet », *B.R.G.K.*, 40, p. 120-228.
- OLD*: GLARE P.G.W., *Oxford Latin Dictionary*, Oxford, 1968-1982.
- OPEL*: *Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum*, 4 vol. Vol. 1: LÖRINCZ B., REDÖ Fr. éd., Budapest, 1994. Vol. 2-4: LÖRINCZ B. éd., Vienne, 1999-2001.
- RIT*: ALFÖLDY G., *Die römischen Inschriften von Tarraco*, Berlin, 1975 (*Madriider Forschungen*, 10).
- SAVAY-GUERRAZ H., 1990, « Les matériaux calcaires dans l'art funéraire à Lyon », *Gallia*, 47, p. 135-144.
- SELZER W., DECKER K.-V., DO PAÇO A., 1988, *Römische Steindenkmäler: Mainz in römischer Zeit. Katalog der Sammlung in der Steinhalle*, Mayence.
- SOLIN H., 1996, *Die stadtrömischen Sklavennamen. Ein Namenbuch*, 3 vol., Stuttgart (*Forschungen zur antiken Sklaverei*, Beiheft 2).
- SPON J., 1675, *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon, ancienne colonie des Romains et capitale de la Gaule celtique*, Lyon.
- TARPIN M., 1994, « À propos d'une stèle à sommet cintré du Musée de Lyon », in: *Mélanges à la mémoire de M. Le Glay*, Bruxelles (coll. Latomus, 226), p. 329-343.
- TARPIN M., 1995, « Modèles italiens et ateliers indigènes: un exemple lyonnais », in: SOLIN H., SALOMIES O., LIERTZ U.M., *Acta colloquii epigraphici Latini (Helsinki, 3-6 sept. 1991)*, Helsinki, p. 347-372 (*Commentationes Humanarum Litterarum*, 104).
- TRANOY L., 1995, *Recherches sur les nécropoles antiques de Lyon. Topographie et rites funéraires: l'acquis des fouilles récentes de la Favorite et du quai Arloing*, Aix-en-Provence, Mémoire de thèse dactylographiée, 3 vol.
- VÄÄNÄNEN V. dir., 1973, *Le iscrizioni della necropoli dell'autoparco vaticano*, Rome (*Acta Instituti Romani Finlandiae*, 6).